

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://lgo.avocats.be/event> ou par email à l'adresse jeune.barreau.charleroi@outlook.be en précisant si vous souhaitez assister au colloque à distance ou en présentiel.

Renseignements pratiques

Date

Le 23 janvier 2024 de 9h00 à 17h30

Lieu

En webinaire ou en présentiel dans l'auditoire Verlaine du Palais du verre de Charleroi, Boulevard Alfred de Fontaine, 10 à 6000 Charleroi. Les participants peuvent directement opter pour le webinaire en le précisant lors de l'inscription.

Inscription

Les inscriptions se font via le site <https://lgo.avocats.be/event> ou par email à l'adresse jeune.barreau.charleroi@outlook.be.

Frais d'inscription

- 140€ : participation au colloque sans ouvrage
- 200€ : participation au colloque avec l'ouvrage
- 100€ : participation au colloque pour les stagiaires sans ouvrage
- 160€ : participation au colloque avec ouvrage pour les stagiaires

Le paiement sur le compte du Jeune barreau (BE64 3631 7842 3052) confirme l'inscription. Pour les participants en webinaire, le livre sera envoyé par la poste.

Formation permanente

Le colloque est accrédité par AVOCATS.BE pour 7 points. IFJ : prise en charge
L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Inscriptions et renseignements

Conférence du Jeune barreau de Charleroi
Mme Clémence Lefebvre
Email : jeune.barreau.charleroi@outlook.be



COLLOQUE DU JEUNE BARREAU DE CHARLEROI

Aux sources du droit des sociétés de demain

Le cent-cinquantième de la loi du 18 mai 1873 sur les sociétés commerciales

Charleroi
Le **23 janvier 2024**
De 9h00 à 17h30

Sous la direction de **Philippe Bossard**



Aux sources du droit des sociétés de demain

Le cent-cinquantième de la loi du 18 mai 1873 sur les sociétés commerciales

Charleroi
Le **23 janvier 2024**
De 9h00 à 17h30

Nous avons fêté, le 18 mai 2023, le cent-cinquantième de l'extraordinaire loi du 18 mai 1873 sur les sociétés commerciales qui, à l'issue de huit ans de travaux parlementaires, a jeté les bases solides – et pour une bonne part toujours d'une étonnante actualité – du droit contemporain des sociétés.

Quatre ans après l'entrée en vigueur du CSA, le 1^{er} mai 2019, cet anniversaire nous donne l'occasion d'évoquer divers thèmes puisant leurs racines dans la loi jubilaire, d'en faire le point actuel et d'en appréhender les évolutions futures dans une large palette de sujets tantôt généraux, tantôt particuliers.

Ce colloque est placé sous le signe de la diversité et rassemble des orateurs francophones et néerlandophones, issus d'universités de tous horizons. Il se destine aux praticiens du droit des sociétés, juges, notaires, avocats et juristes d'entreprise, qui y trouveront une large source d'inspiration pour leur pratique.

Programme

08:45

Accueil des participants

09:00

Présentation générale

Philippe Bossard, avocat au barreau de Charleroi

09:15

Introduction

Xavier Dieux, professeur émérite de l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles

09:45

Droit civil, droit commun des sociétés - Principe et applications particulières

Philippe Bossard, **Géraldine Fiasse** et **Pelin Pir**, avocats au barreau de Charleroi

10:15

Requiescat In Pace.

La « Personne Morale » (1873-2023)

Roman Aydogdu, professeur à l'ULiège, chaire Business Compliance FEB/ULiège/UGent, avocat au barreau de Liège-Huy

10:45

Pause-café

11:15

Tout ce qui est vieux est à nouveau nouveau - l'évolution remarquable des conflits d'intérêts

Alain François, professeur à la Vrije Universiteit Brussel (VUB), avocat au barreau de Bruxelles et **Mauro Gisgand**, avocat au barreau de Bruxelles

11:45

La société en nom collectif et la société en commandite

Dirk Van Gerven, avocat au barreau de Bruxelles, directeur du Vormingsinstituut voor Advocaten aan de Balie van Brussel

12:15

Questions - Réponses

12:30

Lunch

14:00

De l'affectation d'actions par les administrateurs en garantie de leur gestion, à l'attribution d'actions aux dirigeants à titre de rémunération

Valérie Simonart, professeur à l'ULB, avocate au barreau de Bruxelles

14:30

L'intérêt social

Marieke Wyckaert, professeur au Jan Ronse Instituut voor vennootschaps- en financieel recht à la KU Leuven

15:00

La procédure de la sonnette d'alarme sous un nouveau jour : toujours d'actualité après 150 ans ?

Robbie Tas, professeur au Master en droit des sociétés à la KU Leuven, avocat aux barreaux de Bruxelles et Louvain

15:30

Pause-café

16:00

Voix au chapitre et droit d'interpellation

Yves De Cordt, professeur à l'UCLouvain, avocat au barreau de Charleroi

16:30

La détermination de la *lex societatis* à travers l'histoire du droit international privé belge

Edouard-Jean Navez, professeur à l'UCLouvain, notaire à Wavre

17:00

Questions - Réponses

17:15

Conclusion

Philippe Bossard